



MAIRIE
DE
CASTELNAU DE GUERS

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 19/08/2026 à 18h30
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL
A CASTELNAU DE GUERS

ORDRE DU JOUR :

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/06/2026

- CONVENTION ENEDIS SERVITUDE
- PAIEMENT DES HEURES AUX DEVOIRS 2025/2026
- APPROBATION DES MISES A JOUR DES STATUTS SIVOM
- ANNULATION RETROCESSION DE 30% DES CONCESSIONS CIMENTIERE AU CCAS MODIFICATION DES TARIFS
- CONTRAT EMPLOI CONTRACTUEL ALSH/ALP/CANTINE/ET AGENCE POSTALE COMMUNALE (TNC)
- NOUVELLE TARIFICATION ALP/ALSH
- NOUVELLE TARIFICATION SALLE DES FETES
- ACQUISITION CHAPELLE DES PENITENTS
- DIVERS

Le Maire



Didier MICHEL

Les informations collectées par la Commune de CASTELNAU DE GUERS directement auprès de vous, dans le cadre de ses missions d'intérêt public font l'objet d'un traitement ayant pour finalité la gestion des convocations au conseil municipal. Ces informations sont à destination exclusive de la Commune et seront conservées pendant la durée de votre mandat.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier RAR à l'adresse suivante : DPO-Mairie, 11 place de la Mairie, 34120 CASTELNAU DE GUERS. Merci de joindre la copie d'une pièce d'identité.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr <<http://www.cnil.fr>>).